

APPEL À PROJETS EGALITE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - ANNEE 2018 -



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

NOM DU PROJET

ASSOCIATION
(Nom complet et sigle) :

OBJET :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE SIRET : (*) **CODE A.P.E** :

TELEPHONE : **FAX** : **MAIL** :

N° ENREGISTREMENT PREFECTURE :

ADRESSE OU ENVOYER LA CORRESPONDANCE (SI DIFFERENTE DU SIEGE) :
.....
.....

PORTEUR DU PROJET :

NOM **PRENOM**
ADRESSE
CP **VILLE**
TEL : **PORTABLE** :
MAIL :

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION :

	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER
Nom			
Prénom			
Tél			
Mail			
Adresse			

Montant sollicité :€
Nombre de personnes impliquées dans le projet
Nombre d'adhérents :
Affiliation :

PRESENTATION DU PROJET, DE L'ACTION	
Nom de l'action	
Constats / Enjeux Motivations	
Objectifs	
DESCRIPTIF DU PROJET	
DATE	
LIEU	
PUBLIC CIBLE	
NOMBRE DE PERSONNES PREVUES	
AIDE APPEL A PROJETS DEMANDEE	
Budget prévisionnel PROJET	
Budget prévisionnel ASSOCIATION	

Vous pouvez bien sûr ajouter à ce dossier tout document, toute description complémentaire qui vous sembleront opportunes pour valoriser votre projet.

POUR LES LAUREATS, LE DOSSIER SERA A CONSTITUER EN DEUX TEMPS :

① DEMANDE DE SUBVENTION AVANT LE 31 MAI 2017

**Présent dossier
incluant le budget prévisionnel de l'action (annexe 1)
à retourner en format WORD ou PDF à :**

stopdiscriminations@grandpoitiers.fr

② SI LE DOSSIER EST RETENU PAR LE JURY:

**L'association s'engage à renseigner son projet
dans l'espace des aides (site de Grand Poitiers)
conformément à la procédure de demande de subvention.**

REMARQUES IMPORTANTES :

() Pour recevoir une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET. Si vous n'en avez pas, il vous faut en faire la demande écrite auprès de la direction régionale de l'INSEE (33 rue Saget, 33 000 BORDEAUX, Tel. 05 57 95 04 00) en y joignant une copie de vos statuts et du journal officiel portant publication de la création de votre association. Cette démarche est gratuite.*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des subventions des associations. Les destinataires des données sont la Direction Générale Adjointe Animation et Vie Locale ainsi que les services financiers de la Ville de Poitiers. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DGA Animation et Vie Locale chargée du droit d'accès (05 49 41 92 83).

1 – S'il s'agit d'une première demande ou si des changements statutaires sont intervenus au cours de l'année précédente, fournir obligatoirement les statuts de l'association, copie du récépissé de déclaration en Préfecture et date de parution au Journal Officiel.

2 - Indiquer tout changement dans le titre, le siège social ou le compte bancaire ou postal de l'Association et composition du bureau.

3 – Le dossier de demande de subvention doit être adressé en simple exemplaire à Monsieur le Président de Grand Poitiers – 15 Place du Maréchal Leclerc – CS 10569 - 86021 POITIERS CEDEX accompagné d'un courrier signé par le Président de l'association ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : **stopdiscriminations@agglo-poitiers.fr**

4 - Les comptes de résultat et le rapport moral doivent être transmis au service concerné dès que les comptes sont définitivement arrêtés et approuvés en Assemblée Générale et en tout état de cause avant le 30 juin de l'année en cours. En l'absence de comptes normalisés, les éléments comptables et financier de l'année antérieure doivent être joints (modèle en annexe 2).

5 - Indépendamment des renseignements devant figurer sur le présent imprimé, l'association a la faculté de joindre toutes justifications à l'appui de sa demande de subvention.

ANNEXE 1

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION PROPOSEE A retourner avec le dépôt de votre dossier de demande de subvention

Nom de l'association :

Année 2017

CHARGES	€	PRODUITS	€
1. ACHATS Prestations de services Matière et fourniture		1. RESSOURCES PROPRES	
2. SERVICES EXTERIEURS Location Entretien Assurances		2. SUBVENTIONS DEMANDEES Ville Dont Appel à Projets LCD 500 ou 1 000 € Etat Autres Collectivités locales	
3. AUTRES SERVICES EXTERIEURS Honoraires Publicité Déplacements, missions		3. AUTRES PRODUITS	
4. CHARGES DE PERSONNEL Salaires et charges Frais généraux (diffusion, production)			
5. AUTRES CHARGES			
TOTAL		TOTAL	